



VOEUX DE NOUVEL AN

# La société civile reçue au Palais du peuple ce 8 janvier

Après le corps diplomatique, lundi, et les corps constitués nationaux, mardi, le président de la République et son épouse échangeront les vœux avec les forces vives de la nation, ce mercredi, dans la cour du Palais du peuple. Si la deuxième journée des vœux officiels n'a pas donné lieu au prononcé de discours comme cela a

été le cas avec les diplomates, le chef de l'Etat aura en revanche l'occasion, ce 8 janvier, d'écouter le message de la société civile porté par son représentant. On s'attend à ce que ce dernier revienne sur les préoccupations de la nation congolaise parmi lesquelles la préservation de la paix, la lutte contre les antivaleurs, la

bonne gouvernance, la prise en charge des sinistrés des désastres environnementaux et bien d'autres préoccupations du quotidien. Le président de la République répondra sans doute aux forces vives de la nation avant de partager avec elles une collation dans les jardins du Palais du peuple.

SANTÉ PUBLIQUE

## Jean-Yves Ollivier : « La Fondation Brazzaville soutient l'initiative africaine contre les faux médicaments »

Dans un entretien exclusif avec *Les Dépêches de Brazzaville*, le président de la Fondation Brazzaville qui est présente sur tous les fronts de la résolution des conflits, de la préservation de l'environnement et de la conservation de la nature, notamment

en Afrique, s'est exprimé sur les enjeux du premier sommet des chefs d'Etat africains consacré à la lutte contre les faux médicaments, prévu du 17 au 18 janvier à Lomé, au Togo.

Page 3



Jean-Yves Ollivier/DF

SOPÉCO

## Syndicat et direction ne parlent plus le même langage



Réunie en assemblée générale le 7 janvier à Brazzaville, l'intersyndicale de la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco) dénonce la mauvaise gestion de la directrice générale, Ludovique Mbossa Mabwere, et la non-prise en compte de leurs différentes re-

Des membres de l'intersyndicale de la Sopéco/Adiac ventionnements. Les syndicalistes ont sollicité, en outre, l'annulation pure et simple des suspensions de contrat à l'endroit des partenaires sociaux pour le non-respect des procédures ainsi que la restitution par la police du matériel de la Sopéco. Page 5

VOIES URBAINES

## L'avenue Ngamaba à Mfilou en dégradation avancée

Piétons, motocyclistes et automobilistes peinent à rallier le rond-point Mouhoumi via l'avenue Ngamaba en venant du carrefour de Mazala, dans le quatrième arrondissement de Brazzaville.

La situation s'est dégradée avec les pluies qui s'abattent sur la capitale provoquant l'ensablement de certaines artères et habitations, notamment à Ta-



Une vue de l'avenue Ngamaba devenue impraticable par véhicule

langai au quartier 68 où les maisons ont été englouties et les populations extirpées par les toits. Page 5

ÉDITORIAL

Unité

Page 2

## ÉDITORIAL

## Unité

Ce qu'ont démontré les cérémonies de vœux traditionnelles qui se sont déroulées à Brazzaville en ce tout début de l'année 2020 à Brazzaville, c'est bien que l'unité du Congo n'a pas été détruite par la longue et pénible crise dont chacun de nous a subi durement les effets tout au long des derniers mois. Exactement l'inverse de ce qui s'est produit dans de nombreux pays de par le vaste monde où la crise économique générée par l'effondrement brutal des cours du pétrole sur les marchés mondiaux a provoqué de profondes crises sociales et politiques.

Rassemblées autour du chef de l'Etat, les différentes composantes de la société civile ont manifesté chez nous de façon claire leur confiance dans l'avenir. Sans pour autant cacher leurs problèmes, leurs craintes, leurs frustrations, elles ont confirmé leur attachement aux institutions et aux règles de la République, se rassemblant ostensiblement autour du président Denis Sassou N'Gusso et de la première dame du Congo pour manifester leur confiance dans le redressement prochain de l'économie nationale, dans la relance de la croissance, dans l'avènement d'une décennie marquée par le progrès et non plus par la stagnation.

Ce qu'ont aussi démontré, mais de façon nettement moins visible, ces mêmes cérémonies de vœux c'est que la nation congolaise, dans sa très grande majorité, espère désormais que les décisions annoncées par le chef de l'Etat d'abord devant le Parlement réuni en Congrès, ensuite devant la Nation tout entière dans les dernières heures de l'année 2019 se traduiront rapidement par des actes, des décisions, des mesures précises. Autrement dit que la promesse de remise en ordre de la gouvernance publique, dont dépend le rebond à venir, sera bien tenue à bref délai.

C'est en effet ce qui ressort des multiples échanges qui ont eu lieu entre les acteurs de la vie publique présents dans les salons ou les jardins de la Présidence et les observateurs venus nombreux pour écouter ce qui se dirait publiquement ou en aparté. En ce début d'année 2020, alors que toutes les conditions sont remplies pour que son économie se redresse rapidement, le peuple congolais attend de ses plus hautes autorités des gestes forts, significatifs, symboliques. Voyons donc s'ils seront faits rapidement et si les vœux du plus grand nombre seront exaucés en ce tout début de décennie.

Les Dépêches de Brazzaville

## PARLEMENT

## Le Congo renforce sa coopération militaire avec Cuba, l'Italie et le Sénégal

L'Assemblée nationale a autorisé, au cours de sa dernière session qui s'est achevée le mois écoulé, la ratification de trois accords dont le but principal est d'établir et de promouvoir la coopération technico-militaire entre le Congo et Cuba, l'Italie ainsi que le Sénégal.

Le premier texte adopté concerne l'Accord de coopération technico-militaire entre le ministère des Forces armées révolutionnaires de la République de Cuba et le ministère de la Défense nationale de la République du Congo. Le deuxième est, quant à lui, relatif à l'Accord militaire et technique entre le gouvernement de la République du Congo et le gouvernement de la République italienne. Le dernier porte sur l'Accord militaire et technique entre le gouvernement de la République du Congo et le gouvernement du Sénégal. En effet, ces accords couvrent, dans

leur mise en œuvre, plusieurs domaines. Il s'agit, entre autres, de la formation des militaires congolais dans les établissements militaires desdits pays ; l'acquisition d'équipements et des matériels ; l'assistance en matière de santé, des transmissions, de la logistique et services en fonction des besoins exprimés et arrêtés de commun accord. Il s'agira également de l'échange de renseignements stratégiques ainsi que tout autre domaine d'intérêt commun. La coopération militaire désigne, d'après le rapport de la commission défense et sécurité de l'Assemblée

nationale, la politique d'échange et d'actions conjointes entre les Etats dans le domaine de la défense. « C'est donc un mécanisme par lequel nos Etats entretiennent, à travers leurs forces armées respectives, des relations étroites et variées sur la base des objectifs partagés de paix et de sécurité internationale, sans mettre en cause le principe de l'indépendance et de la souveraineté des Etats concernés, en l'occurrence la République de Cuba, la République italienne et la République du Sénégal », précise le rapport.

Parfait Wilfried Douniama

## INSPECTION GÉNÉRALE D'ETAT

## Près de trente contrôleurs s'imprègnent de la nouvelle version du système comptable Ohada

Les cadres de l'Inspection générale d'Etat vont apprendre, du 7 au 24 janvier à Brazzaville, les nouvelles notions contenues dans le système comptable de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (Ohada) révisé.

Organisé par le Projet des réformes intégrées du secteur public (Prisp), cet atelier de perfectionnement a pour objectif de permettre à ces cadres de mieux apprécier les résultats financiers et lutter contre la fraude tout en se conformant aux nouvelles procédures.

« C'est une initiative louable car, elle intègre le plan du contrôleur général d'Etat qui consiste à arrimer nos structures aux évolutions actuelles, dans le cadre de nos missions de contrôle. Toute structure est obligée de s'adapter surtout qu'en matière de contrôle les normes changent tout le temps », a déclaré Jean Flavien Mabiata, un contrôleur d'Etat. Soulignant : « Nous sommes appelés à aller dans les établissements publics et dans certaines structures bénéficiaires des concours financiers de l'Etat. Donc il faut savoir comment adapter la comptabilité par rapport aux nouvelles évolutions. »

Quelques nouveautés apportées dans ce système comptable



Une vue des participants à la formation sur le système comptable Ohada révisé

concernent le cadre conceptuel, un élément important qui définit les principes d'élaboration d'un état financier, a expliqué Yvon zebo, formateur et expert-comptable venu de la RDC. La formation au profit des contrôleurs de l'Inspection générale d'Etat se fait en trois vagues jusqu'au 6 mars prochain.

Rappelons que l'année dernière, le Prisp a organisé des séminaires et ateliers de formation à l'endroit

des agents de plusieurs structures étatiques, à savoir la Fonction publique, la douane, l'Inspection générale des finances, la Cour des comptes etc.

Cofinancé par le Congo et la Banque mondiale à hauteur de 22 milliards de FCFA, le Prisp a pour objectif, entre autres, de moderniser la gestion de l'administration publique.

Lopelle Mboussa Gassia

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués :  
Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Service Société : Rominique Nerplat  
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,  
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama  
(chef de service), Jean Jacques Koubemba,  
Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service),  
Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service International : Nestor N'Gampoula  
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane  
Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana  
(chef de service), Rosalie Bindika, Merveille  
Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de  
service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice  
Mampouya, Charlem Léa Legnoki,  
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikou-  
mat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la  
Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -  
Immeuble Forescom commune de Kinshasa

Gombé/Kinshasa - RDC -  
Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,  
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,  
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani  
Ndungidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des  
annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :  
Mildred Moukenga  
Chef de service publicité :  
Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Administration des ventes : Marina Zodialho,  
Sylvie Adhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville :  
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin  
Maouakani, Christian Nzoulani  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mou-  
mbélé Ngono  
Tél. : (+242) 06 895 06 64

## +TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des  
services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon  
Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno  
Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE  
(INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial  
Mombongo  
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso,  
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -  
République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),  
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet  
Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service),  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole  
Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso,  
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -  
République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso,  
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,  
République du Congo  
Tél. : 06 700 09 00  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## INTERVIEW

## Jean-Yves Ollivier : « La Fondation Brazzaville soutient l'initiative africaine contre les faux médicaments »

Dans un entretien exclusif avec Les Dépêches de Brazzaville, le président de la Fondation Brazzaville qui est présente sur tous les fronts de la résolution des conflits, de la préservation de l'environnement et de la conservation de la nature, notamment en Afrique, s'est exprimé sur les enjeux du premier sommet des chefs d'État africains consacré à la lutte contre les faux médicaments, prévu du 17 au 18 janvier à Lomé, au Togo.

**Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B) : Que pensez-vous de la problématique des faux médicaments ?**

**Jean-Yves Ollivier (J-Y.O) :** Cette plaie que sont les divers trafics sur les faux médicaments est bien connue des experts depuis des années. Ils en connaissent l'ampleur. On en parle à haut niveau mais aucune décision centralisée n'a jusqu'à présent été prise sauf la proposition de l'accord international appelé Médicrime.

Le grand public n'est pas informé et encore moins les consommateurs. Jusqu'à ce jour, les pays concernés n'ont pas encore clairement

créé d'organismes responsables qui chapeautent l'ensemble des institutions concernées par ce fléau.

Le trafic des faux médicaments est-il de la responsabilité du ministère de la Santé ? du ministère de l'Intérieur ? du ministère de la Défense ? des douanes ? des services ? du ministère des Affaires étrangères ? Il faut donc que l'autorité suprême de chaque pays se donne les moyens d'action en créant une coordination responsable non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan international, c'est ce que la Fondation Brazzaville s'évertue à motiver.

**L.D.B : Quelle est l'am-**

**pleur du trafic sur le continent africain ?**

**J-Y. O :** Les chiffres varient selon les diverses organisations internationales mais on peut considérer sans trop se tromper que 900 000 Africains environ meurent chaque année pour avoir fait confiance à des faux médicaments. D'une façon plus certaine, nous savons que le trafic mondial des médicaments représente plus de 200 milliards de dollars par an beaucoup plus que toutes les drogues réunies. L'OMS retient le chiffre de 122 000 enfants africains morts chaque année, par l'absorption de faux anti-malaria.

**L.D.B : Que peut-être le**



**rôle des organisations non-gouvernementales à l'instar de la Fondation Brazzaville, coorganisatrice du sommet des chefs d'État africains ?**

**J-Y. O :** La Fondation Brazzaville ne fait que soutenir une initiative africaine et bien sûr les ONG ont leur place à jouer à nos côtés et au côté de l'Afrique ne serait-ce que pour alerter les

opinions mondiales.

**L.D.B : En raison du caractère transfrontalier du trafic, une coopération interafricaine est-elle envisagée ?**

**J-Y. O :** Elle est nécessaire et la criminalisation pour être efficace doit être transfrontalière et les solutions doivent être au niveau du continent.

*Propos recueillis par Fiacre Kombo*

## FAUX MÉDICAMENTS

## L'absence d'une loi répressive favorise le trafic

La lutte contre les faux médicaments continue de mobiliser parmi les professionnels de la santé, à quelques jours de l'ouverture du sommet des chefs d'État africains consacré au fléau. Pour le président du conseil national de l'ordre des pharmaciens du Congo, le Dr. Jean Charles Claude Ongoli, le vide juridique contribue à l'accroissement de l'industrie des faux médicaments.

Le conseil national de l'ordre des pharmaciens du Congo milite aux côtés des pouvoirs publics contre le commerce et la consommation des produits médicaux falsifiés au Congo. Selon le Dr. Jean Charles Ongoli, le trafic de ces produits médicaux représente un véritable problème de santé publique et une menace sur la pharmacie légale.

Lors d'une entrevue avec le quotidien Les Dépêches de Brazzaville, le 7 janvier, le pharmacien a déploré l'inefficacité des opérations menées par les services de l'État. Lorsque les trafiquants sont arrêtés, a-t-il souligné, ceux-ci sont souvent relaxés par la justice faute de loi.

Le sommet des chefs d'État africains, a estimé Dr. Jean Charles Ongoli, devrait être l'occasion pour la République du Congo et les autres pays africains de ratifier la Convention Médicrime, l'unique outil international qui criminalise la contrefaçon et la distribution de produits médicaux mis sur le marché en violation des normes de sécurité.

« Le commerce des faux médicaments s'est développé



Dr. Jean Charles Claude Ongoli/Adiac

ces quinze dernières années au Congo. Malheureusement, ce trafic n'est pas pénalisé jusqu'alors. Notre souhait est que le pays ratifie la Convention Médicrime. Cela est conforme à l'appel de Cotonou lancé en 2009 par l'ancien président français, Jacques Chirac, où le président Denis Sassou N'Guesso avait signé le 12 octobre 2009 », a plaidé Jean Charles Ongoli.

**Les enjeux de l'initiative de Lomé**

Au total six chefs d'Etat ont déjà confirmé leur participation au prochain sommet, notamment les présidents Denis Sassou N'Guesso, du Congo-Brazzaville, Adama Barrow, de la Gambie, Mahamadou Issoufou, du Niger, Yoweri Museveni, de l'Ouganda, Macky Sall, du Sénégal, et Faure Gnassingbé,

l'hôte du sommet.

Les dirigeants africains tenteront d'afficher leur engagement contre le fléau des faux médicaments, avec la signature d'une Déclaration politique et d'un accord-cadre avec une feuille de route bien définie. Cette phase permettra d'introduire rapidement de nouvelles législations visant à criminaliser le trafic ; de ratifier la Convention Médicrime ; de mettre en place des mécanismes afin d'assurer l'application rigoureuse de la loi pénale au niveau national et international et d'encourager les autres pays africains à se joindre à cette initiative.

**Le rôle clé de la Fondation Brazzaville**

La rencontre de haut niveau sur les faux médicaments, à Lomé, est organisée par la présidence togolaise, avec une forte implication de la Fondation Brazzaville. D'après le président de la fondation, Jean-Yves Ollivier, l'initiative de Lomé est l'occasion de mobiliser l'opinion contre le fléau. Son organisation est chargée d'assurer le suivi, la coordination et le conseil durant l'événement.

« La prédominance de faux médicaments est une crise de santé publique que nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer. Des personnes partout dans le monde meurent encore chaque jour parce que ce fléau n'a pas été suffisamment considéré. Ce trafic abject génère d'énormes profits pour les criminels et les terroristes, déstabilisant certains des pays les plus fragiles », a alerté Jean-Yves Ollivier.

Enfin, la Fondation Brazzaville, qui dispose d'une expertise en matière de suivi de projet et d'analyse des politiques en Afrique, a mobilisé ses principaux membres au sommet des chefs d'État, tels que Jean-Yves Ollivier, président de cette fondation ; Joyce Banda, ancienne présidente du Malawi, Olusegun Obasanjo, ancien président du Nigéria, Kgalema Motlanthe, ancien président de l'Afrique du Sud, Amama Mbabazi, ancien Premier ministre de l'Ouganda, Amara Essy, ancienne Premier ministre de Côte d'Ivoire, Kabiné Komara, ancien Premier ministre de Guinée.

F.K.

## SANTÉ

## Les praticiens en formation pour réduire la mortalité mère-enfant

Anesthésistes, gynécologues-obstétriciens et sages-femmes renforcent leurs connaissances pour améliorer la prise en charge de la santé du couple mère-enfant.

Le directeur de cabinet de la ministre de la Santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Florent Balandamio, a ouvert, le 6 janvier à Brazzaville, les travaux de formation des médecins anesthésistes et assistants

sanitaires, des médecins gynécologues-obstétriciens et sages-femmes. « *La formation vise à baisser le fardeau de mortalité maternelle et néonatale car les complications d'anesthésie ont été épinglées comme la quatrième cause de décès maternel au Congo. Ces complications sont la traduction sur le terrain d'un déficit qualitatif de la formation initiale et continue* », a-t-il déclaré à l'ouverture de cette formation qui prendra fin le 9 du mois en cours.

Par ailleurs, le président de la Société congolaise d'anesthésie, réanimation et urgence, le Dr Ulrich Biez, a souligné que le Congo ne compte que quinze médecins anesthésistes repartis entre Brazzaville et Pointe-Noire. Plus de 90% des anesthésies sont administrées par des infirmiers diplômés d'Etat sans aucune supervision ef-



Le présidium ouvrant officiellement la formation

ficace, a-t-il poursuivi, en évoquant, entre autres, les insuffisances en matière de réanimation néonatale. Selon lui, « *le temps est donc arrivé pour renforcer les capacités de nos équipes dans la prise en charge du couple mère-enfant* ». La formation en cours s'inscrit dans le cadre d'un projet qui va durer dix-huit mois dans

l'ensemble. Après Brazzaville et Pointe-Noire, deux premières localités à en bénéficier, le tour viendra à Oyo dans le département de la Cuvette et Ouessou dans la Sangha avant de s'étendre dans d'autres localités. Pour le représentant de la Fédération mondiale des sociétés d'anesthésie, Philippe Mavoungou, le gouverne-

ment qui multiplie des initiatives pour améliorer la santé de la population, à travers notamment la gratuité de la césarienne, devrait poursuivre son œuvre avec abnégation pour que les difficultés liées à la disponibilité des équipements et médicaments anesthésiques trouvent une solution adéquate et définitive.

**Rominique Makaya**

## VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI  
à VENDREDI (9h-17h)  
et SAMEDI (9h-13h)

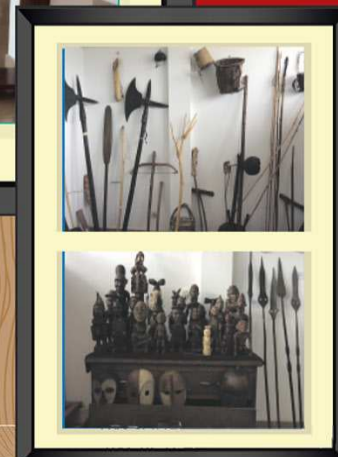
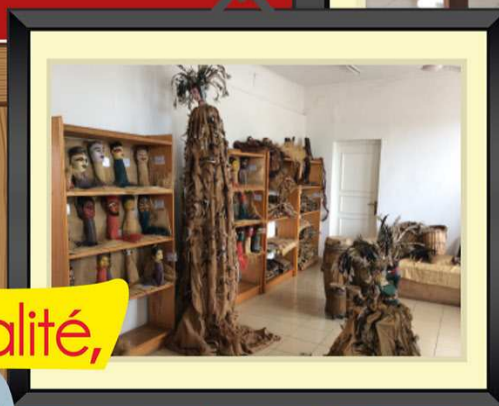
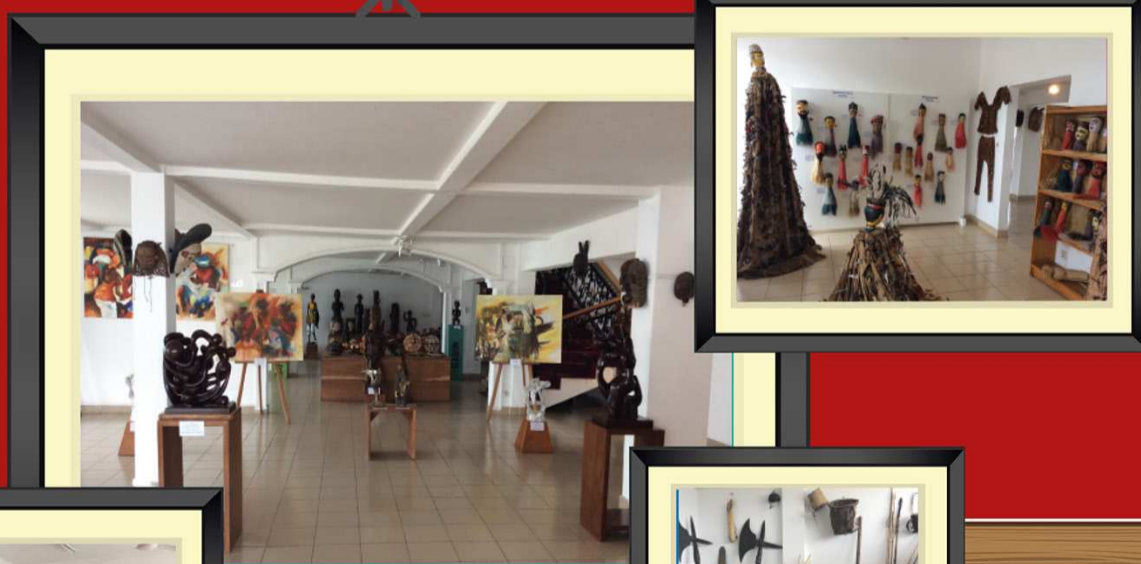
Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

Musée  
du Bassin du Congo

galerie CONGO  
ARTS ET EXPRESSIONS



L'art dans sa **Généralité,**  
de la **Tradition**  
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**  
immeuble les manguiers (Mpila )  
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

## RÉSEAU ROUTIER URBAIN

## L'avenue Ngamaba impraticable par véhicule

La dégradation actuelle de cette route inondée et ensablée par endroit est telle que seuls les piétons et les motos peuvent y circuler de bout en bout mais avec difficulté.

En véhicule, il n'est plus possible depuis un certain temps de partir du rond-point Mouhomi (Mfilou) au rond-point Mazala à Moukondo par l'avenue Ngamaba principalement axe de rattachement des deux parties de la capitale. Après plusieurs mois d'inondation qui avait déjà dégradé cette avenue, la saison des pluies de cette année a empiré la situation avec les coulées de boues qui ensevelissent des habitations riveraines en prenant au piège des véhicules stationnés aux alentours.



Une vue de l'avenue Ngamaba devenue impraticable par véhicule

Pour faciliter la circulation des eaux de pluie, les populations ont désensablé une partie de l'avenue en creusant des canaux d'évacuation tout en créant des montagnes de sable pouvant aller jusqu'à quatre mètres de hauteur de part et d'autre. C'est sur ces montagnes-là que les motos et les piétons circulent, d'un seul côté avec tous les risques possibles, en atteignant la taille des panneaux publicitaires qui jonchent l'avenue. « De l'autre côté de l'avenue il n'est pas possible pour nous de circuler à pied à cause de la boue et des marres d'eaux. Tout le monde y compris les vélos sont obli-

gés de passer par ce côté-ci. Même les commerçants qui vendaient chaque soir n'y vendent plus », a expliqué Armand Mankou, vendeur d'unités téléphoniques dans un kiosque à moitié englouti dans le sable.

A dire vrai, les montagnes de sable et le principal canal creusé sur l'avenue sont infranchissables par véhicule. L'eau qui ruisselle dans le canal a constitué un lac, le sable érigé empêche son écoulement, la zone est souvent inondée. Le décor du relief actuel est tel que les voitures ne peuvent pas passer par là. Pour partir du rond-point Mouhomi

dans le septième arrondissement Mfilou au rond-point Mazala à Moukondo, les automobilistes prennent alors des déviations à travers les ruelles des quartiers où les petits enfants passent plus de temps de loisir avec des risques d'accident. Pour tenter de réguler la circulation, dans ces conditions, les jeunes mineurs sont placés à chaque virage avec des panneaux de signalisation de fortune rouge et vert qu'ils brandissent alternativement pour attirer l'attention des conducteurs afin d'éviter des collisions. « Quand les chauffeurs passent, ils peuvent nous donner 50



Des habitations englouties à Talangaï (avenue Petit-chose)

ou 100FCFA pour nous encourager », a indiqué Junior Massengo comme pour dire que le travail de régulation qu'ils tentent de faire n'est pas gratuit.

L'avenue Ngamaba avant sa dégradation, rappelons-le, avait permis de désengorger les interminables embouteillages de Moukondo pour rallier le centre-ville facilitant ainsi le parcours des milliers de travailleurs qui, pour des raisons de productivité, devraient arriver tôt à leurs lieux de service. Même si, en réalité, l'état de la route ne peut pas être l'unique raison justifiant les retards enregistrés dans

l'administration publique.

Toutes les mesures palliatives prises par les populations pour cette route comme pour d'autres dans la capitale ne peuvent pas résister aux moindres intempéries.

Même spectacle à Talangaï, notamment au quartier 68 où les maisons ont été englouties et les populations extirpées par les toits.

Les pouvoirs publics qui ont déjà amorcé les travaux par endroit pour rétablir le réseau routier de la ville doivent apporter une réponse adéquate et durable pour faciliter la circulation des personnes et des biens.

Rominique Makaya

## SOPÉCO

## Syndicat et direction ne parlent plus le même langage

Les agents de la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco), réunis en assemblée générale extraordinaire le 7 janvier à Brazzaville, ont dénoncé la mauvaise gestion de la directrice générale, Ludovique Mbossa Mabwere, et le non-respect de leurs différentes revendications.

Le paiement régulier des salaires à compter du mois de janvier 2020, la notification des seize mois impayés de chaque travailleur et leur modalité font partie des revendications.

Les agents de la Sopeco dénoncent le comportement dictatorial de la directrice gé-

nérale vis-à-vis des travailleurs participant aux activités initiées par l'intersyndicale pour réclamer leur droits. « Nous

travailleurs sommes frustrés et attristés par ce comportement affiché par la directrice », a déploré le secrétaire gé-

néral, Gestas Ndzala Ngami, lors de l'assemblée générale extraordinaire. Ils ont, par la même occasion, sollicité non

seulement le départ de la directrice mais aussi l'annulation pure et simple des suspensions de contrat à l'endroit des partenaires sociaux pour le non-respect des procédures et des textes en vigueur, la restitution des différents matériels saisis par l'unité d'intervention de la police de la Coupole notamment les chaises, tableau ainsi que la suspension du sit-in lancé le 2 janvier.

Par ailleurs, l'intersyndicale souhaite la prise en compte des préoccupations du comité de direction qui, selon elle, est un organe important de décision.

Notons qu'au terme de cette rencontre, l'intersyndicale a invité les agents de ladite entreprise à toujours faire preuve de professionnalisme malgré les aléas auxquels ces derniers font face.

Gloria Imelda Lossele

« Nous travailleurs sommes frustrés et attristés par ce comportement affiché par la directrice »



Les membres de l'intersyndicale de la Sopéco



# Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gesso  
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER  
DE KINSHASA

## CHINE/AFRIQUE

# La formation de talents devient la principale aide

Ces dernières années, les principales aides offertes par la Chine à l'Afrique sont passées de prêts économiques à d'autres méthodes, notamment la formation de talents.

Le mois dernier, le premier Forum de coopération agricole sino-africaine, organisé sur le thème «Créer un développement agricole durable et construire une nouvelle coopération agricole sino-africaine plus étroite», s'est tenu à Sanya, dans la province chinoise de Hainan. Le forum visait à mettre en œuvre les mesures décidées lors du sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, dans le but d'améliorer le niveau de la coopération agricole sino-africaine

et de favoriser la construction d'une communauté de destin pour la Chine et l'Afrique.

La Chine s'est engagée à cette occasion à former 10.000 talents africains dans les domaines de l'agriculture et de l'aquaculture au cours des trois prochaines années, afin de soutenir le développement africain et d'élargir la coopération sur les projets d'aquaculture.

En raison des conflits armés et du retard de développement, les jeunes Africains sont confrontés à des

défis tels que la pauvreté et le chômage. Pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afrique, soutenir et aider la croissance des jeunes Africains est nécessaire.

La Chine met en place des centres sino-africains de coopération pour l'innovation afin de promouvoir l'innovation et la coopération. Elle a lancé le projet Touyan, s'engageant à former 1.000 talents d'élite en Afrique, à fournir 50.000 bourses gouvernementales et à allouer 50.000 places

de formation. La Chine invitera 2.000 jeunes Africains dans son pays pour des projets d'échange et formera de jeunes talents dans la recherche scientifique agricole afin de soutenir le développement africain.

De même, ce pays a également décidé de travailler de concert avec l'Afrique pour mettre en place dix ateliers de formation Luban sur le continent, en vue de proposer des formations professionnelles aux jeunes Africains. Le premier atelier de ce type a déjà été créé et

mis en service à Djibouti.

Pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afrique, il est nécessaire de soutenir et de prendre soin de la jeunesse africaine, a déclaré Zhang Jun, représentant permanent de la Chine auprès de l'ONU. L'Afrique possède la population la plus jeune au monde, et les jeunes Africains participent activement à la construction de leurs pays et à la renaissance du continent, a-t-il souligné.

Xinhua

## AFRICA CEO FORUM 2020

Plus de 1800 chefs d'entreprises attendus à Abidjan

La huitième édition du rendez-vous international du secteur privé africain aura lieu, du 9 au 10 mars prochains, dans la capitale de la Côte d'Ivoire. Plus de 1800 leaders politiques et économiques, ainsi que des hommes d'affaires et des dirigeants des institutions financières internationales vont se retrouver pour booster l'impact des entreprises opérant en Afrique.



En 2018, lors de la septième édition tenue à Kigali au Rwanda, les débats avaient porté sur l'impact du digital et la meilleure manière de réussir la zone de libre-échange continentale africaine. S'agissant de l'édition 2020, les échanges, à travers différents panels, vont se focaliser autour du rôle sociétal des grandes entreprises. « Le secteur privé africain doit-il placer parmi ses priorités stratégiques la lutte contre la croissance des inégalités, les combats environnementaux, la création d'emplois, l'intégration des jeunes générations ? », s'interrogent les organisateurs du forum.

Ces derniers soulignent également le contexte mondial particulier dans lequel va se dérouler le forum. Selon eux, celui-ci est marqué, entre autres, par la résurgence du protectionnisme, les révolutions technologiques et les risques liés au changement climatique. Ce forum va offrir aux leaders publics et aux dirigeants du secteur privé l'occasion de faire avancer le dialogue public-privé à travers des échanges sur les grands défis sectoriels.

Ces discussions, qui vont permettre d'améliorer la croissance et de développer le continent, réuniront d'un côté des décideurs politiques et de l'autre des chefs d'entreprises pétrolières et minières, des patrons des banques, des sociétés de transport et de logistique, des industriels, des opérateurs de téléphonie mobile et animateurs des structures d'assurances.

Christian Brice Elion

## INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES

Le Rwanda envisage de créer une « banque verte »

Le gouvernement rwandais est prêt à soutenir la création d'une « banque verte » uniquement dédiée aux investissements dans le secteur climatique, a annoncé Doreen Nakure, spécialiste de la communication au Fonds vert du Rwanda (Fonerwa).

D'après la responsable, l'institution financière appelée « Rwanda Catalytic Green Investment Bank » (Rcgib) permettra de fournir des financements à des projets qui favorisent la résilience aux changements climatiques. Les études préliminaires visant à établir son mode de fonctionnement ont déjà été lancées, et serviront notamment à définir le montant de son capital initial.

La nouvelle initiative devra respecter certains critères princi-



paux. Il s'agit de l'indépendance de la prise de décision en matière d'investissement, la capacité de lever des fonds auprès des institutions financières de développement ainsi que du secteur privé, ainsi que l'apport stratégique de la Fonerwa et d'autres acteurs du

marché de la finance climat.

« Cette initiative vise à promouvoir les investissements verts au Rwanda, avec un accent unique et spécifique sur le financement, le déblocage et l'expansion des investissements privés tels que la dette et les capitaux propres dans les secteurs verts locaux », a indiqué Doreen Nakure, dans une interview accordée au quotidien rwandais New Times.

L'opération s'inscrit dans le cadre des objectifs climatiques du Rwanda, visant à faire du pays est-africain, une économie développée, résistante au climat et à faible émission de carbone d'ici 2050. Pour l'instant, le statut public ou privé de la nouvelle institution reste encore à définir.

Josiane Mambou Loukoula

## ETATS-UNIS

Le Pentagone dément le retrait de l'armée américaine d'Irak

Le Pentagone a démenti lundi les allégations de certains médias selon lesquelles les troupes américaines se prépareraient à se retirer d'Irak.

« Il n'y a eu aucun changement dans la politique des Etats-Unis en ce qui concerne notre présence militaire en Irak. Nous continuons à consulter le gouvernement irakien au sujet de la mission consistant à vaincre l'Etat islamique ainsi que des efforts de soutien aux forces de sécurité irakiennes », a déclaré Alyssa Farah, porte-parole du Pentagone, dans un communiqué.

Plusieurs médias ont rapporté que les forces américaines se prépareraient à quitter l'Irak, citant une lettre de William Seely, le commandant de la force opérationnelle américaine en Irak, adressée au directeur adjoint de l'opération conjointe combinée de Bagdad du ministère irakien de la Défense.

« Compte tenu de la déférence due à la souveraineté de la Ré-

publique d'Irak, et comme l'ont demandé le Parlement irakien et le Premier ministre, la CJTF-OIR (acronyme de la coalition, Opération Inherent Resolve) repositionnera ses forces au cours des prochains jours et semaines », écrit-il dans sa lettre. Mark Milley, le chef d'état-major américain, a expliqué que la lettre était une ébauche et une erreur, disant que « ce n'est pas ce qui est en train de se passer ». Cet épisode est survenu un jour après que le Parlement irakien a adopté une résolution non contraignante demandant au gouvernement de mettre fin à la présence de forces étrangères en Irak et de les empêcher d'utiliser l'espace aérien et les eaux irakiennes.

Cette décision parlementaire intervient à la suite de la frappe aérienne menée vendredi dernier

par les Etats-Unis près de l'aéroport international de Bagdad ayant visé un convoi de véhicules, dans laquelle ont péri Qassem Soleimani, commandant de la force al-Qods du Corps des gardiens de la Révolution islamique d'Iran, et Abou Mahdi al-Muhandis, chef adjoint des forces paramilitaires irakiennes Hachd al-Chaabi.

Le ministère irakien des Affaires étrangères a déclaré que les attaques américaines « constituent une violation grave de la souveraineté irakienne et violent également les conditions de la présence des forces américaines en Irak ».

Plus de 5.000 soldats américains ont été déployés en Irak pour soutenir les forces irakiennes dans la lutte contre l'Etat islamique en leur fournissant principalement une formation et des conseils.

Xinhua

## CÔTE D'IVOIRE

## Vers une révision de la Constitution

A neuf mois de l'élection présidentielle, Alassane Dramane Ouattara, président en exercice, envisage de proposer une réforme constitutionnelle au Parlement avant la fin de l'année.

L'annonce a été faite, le 6 janvier, par le président de la République, lors de la cérémonie de présentation de vœux du Nouvel An au corps diplomatique. « Dans le courant du premier trimestre de cette année, je proposerai au Parlement des modifications de la Constitution pour la rendre plus cohérente », a déclaré le chef de l'Etat ivoirien. S'il n'a donné aucune précision sur les détails des réformes à venir, l'homme de 78 ans a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une manœuvre pour écarter « qui que ce soit » de la course à la présidentielle prévue pour octobre 2020.

Cette annonce intervient dans un contexte politique tendu, alors que le président ivoirien continue d'entretenir le mystère sur son éventuelle candidature au prochain scrutin présidentiel, et que l'opposition dénonce des manœuvres pour écarter ses principaux

**« toutes les conditions sont maintenant réunies pour que l'élection présidentielle à venir soit juste, transparente, ouverte et apaisée »**

rivaux politiques. Il y a quelques mois, Alassane Ouattara conditionnait sa candidature à la participation d'Henri Konan Bédié ou même de Laurent Gbagbo récemment acquitté par la cour pénale internationale tout en affirmant vouloir céder la place à la « jeune génération ».

Fin décembre 2019, Guillaume Soro, ancien proche du pouvoir et seul grand rival à avoir officiellement annoncé sa candidature, dénonçait une manœuvre du chef de l'Etat pour l'écarter de la course à la présidentielle, après l'émission contre sa personne d'un mandat d'arrêt international par la justice ivoirienne.

D'après le chef de l'Etat, « toutes les conditions sont maintenant réunies pour que l'élection présidentielle à venir soit juste, transparente, ouverte et apaisée ». Une rencontre devrait d'ailleurs être organisée au cours de ce mois de janvier avec les partis politiques et la société civile pour finaliser le travail sur le code électoral, alors même que la réforme de la Commission électorale indépendante devant conduire la présidentielle est vivement critiquée par l'opposition.

Josiane Mambou Loukoula

## LIBYE

## Les forces pro-Haftar s'emparent de Syrte

Les forces loyales à l'homme fort de l'est du pays continuent à gagner du terrain après avoir repris cette ville du centre le 6 janvier, portant un coup dur à leurs rivales, dans un contexte régional tendu après l'annonce par la Turquie d'envoi de troupes pour soutenir les pouvoirs basés à Tripoli.

La perte de Syrte, située à 450 km à l'est de la capitale libyenne, représente un sérieux revers pour le Gouvernement d'union nationale (GNA) reconnu par l'ONU. Cette ville était contrôlée depuis 2016 par le pouvoir de Tripoli, notamment après y avoir chassé le groupe Etat islamique (EI).

« Syrte a été totalement libérée », a annoncé Ahmed al-Mesmari, porte-parole des forces pro-Haftar, lors d'une conférence de presse à Benghazi (est). « L'opération militaire » avisée plus tôt par les pro-Haftar n'a duré finalement que trois heures, a ajouté le porte-parole, soulignant que les forces fidèles au maréchal Khalifa Haftar sont entrées dans Syrte quasiment sans combat alors que plusieurs combattants pro-GNA ont été faits prisonniers et d'autres se sont enfuis, leurs équipements saisis.

Pour Ahmed al-Mesmari, la prise de Syrte est le résultat d'une « préparation minutieuse qui a duré des mois », avec des raids aériens réguliers contre la « Force de protection de Syrte » qui contrôlait la ville et est composée essentiellement de combattants venus de Misrata (250 km à l'ouest de Syrte).

Un commandant militaire pro-GNA qui était dans Syrte a confirmé sous couvert d'anonymat la perte de la ville et le retrait de leurs forces hors

de Syrte, dénonçant une « trahison » d'un groupe armé salafiste, qui a changé de camp lors de l'entrée des forces de Haftar. Quant au GNA, il n'a pas réagi jusqu'ici à ce revers. L'opération menée à Syrte n'est pas la première du genre des troupes de l'homme fort de la Cyrénaïque dans la ville. Pas plus longtemps qu'en septembre dernier, deux combattants avaient été tués dans des raids aériens des forces pro-Haftar contre des troupes loyales au GNA dans la ville.

Par ailleurs, Khalifa Haftar, qui tente depuis le 4 avril de s'emparer de Tripoli, avait déjà donné un « ultimatum » aux combattants de Misrata qui composent l'essentiel des forces du GNA, pour se retirer de Tripoli et de Syrte. La semaine dernière, il a annoncé la « mobilisation générale » et le « jihad » contre une intervention militaire turque en Libye en soutien au GNA.

La situation qui prévaut en Libye a conduit l'émissaire de l'ONU pour ce pays, Ghassan Salamé, à affirmer sa « colère » en réclamant une nouvelle fois l'arrêt des interférences étrangères dans le conflit libyen. Il s'exprimait à l'issue d'une réunion de deux heures avec le Conseil de sécurité à New York.

Selon des experts, les combats persistent en Libye parce plusieurs pays s'y sont engagés dans un conflit par

procuration. Le maréchal Haftar est, d'après ces analystes, soutenu par l'Egypte et les Emirats arabes unis – deux rivaux régionaux de la Turquie et d'un autre allié du GNA, le Qatar – qui lui fournissent un appui diplomatique et militaire. La Russie est, quant à elle, soupçonnée d'avoir envoyé des mercenaires pour prêter main forte aux pro-Haftar. Ce que Moscou a toujours démenti.

La crise libyenne a été au centre de la visite que le chef du GNA, Fayez al-Sarraj, a effectuée, le 6 janvier en Algérie où il a discuté avec le nouveau chef de l'Etat algérien, Abdelmadjid Tebboune, de « l'aggravation de la situation » dans son pays. De même, le ministre turc des Affaires étrangères, Mevlut Cavusoglu, s'est rendu le même jour dans la capitale algérienne pour une visite officielle de deux jours. Une occasion ayant poussé les autorités algériennes à appeler la communauté internationale à imposer un cessez-le-feu en Libye.

En proie à des luttes d'influence, la Libye est plongée dans le chaos depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011. Deux autorités se disputent son contrôle : le GNA reconnu par l'ONU et le pouvoir de l'est ayant un gouvernement et un Parlement acquis au maréchal Khalifa Haftar.

Nestor N'Gampoula

**HARIOM TRAVELS**  
Agence de Voyage & Tourisme

**Visitez**  
les pays de vos Rêves avec nous

**Billet + Hôtel + Loisirs**  
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 ✉ salespnr@hariomtravels.net  
Brazzaville (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 ✉ salesbvz@hariomtravels.net  
www.hariomtravels.net

**BUROTEC**

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp  
lenovo  
ASUS APC acer  
Canon  
DELL

Agence Pointe-Noire  
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828  
Pointe-Noire - République du Congo  
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04  
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville  
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville  
Brazzaville - République du Congo  
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75  
contactbvz@burotec.biz / salesbvz@burotec.biz

www.burotec.biz



## DIASPORA CONGOLAISE

## A la recherche d'un modèle de structuration

Le modèle social structurant de la diaspora sénégalaise serait « le meilleur en Afrique subsaharienne », apprend-on souvent auprès des experts de la coopération décentralisée. Pour preuve, le récent voyage du ministre des Affaires étrangères et de la Diaspora à Dakar et le lancement de la Caravane des voix de la diaspora à partir de la capitale sénégalaise. Le Congolais Ivan Kelly Zinga, président - Fédération congolaise de logistique (FCL), un des témoins de cette structuration, répond aux Dépêches de Brazzaville / Le Courrier de Kinshasa.

**Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Quel est le regard du Congolais sur la structuration de la diaspora sénégalaise ?**

**Ivan Kelly Zinga (I.K.Z.) :** Ayant participé aux travaux de la création Diaspora congolaise au Sénégal en 2014, et pour m'être trouvé au cœur de l'action de bon nombre d'initiatives communautaires en tant que coordonnateur général de cette institution entre 2016 et 2018, je peux souligner ici que le regard du Congolais reste bicéphale, interne et externe.

**L.D.B. : Comment l'expliquez-vous ?**

**I.K.Z. :** Sur le premier plan, il est bien clair qu'une panoplie d'acteurs et leaders congolais au Sénégal se montre très ambitieuse et entreprenante. Cela se traduit d'ailleurs par de nombreuses activités, de type social, culturel, économique ou sportif, déroulées au sein de notre communauté, générant ainsi une économie sociale solidaire pour laquelle nous allons bientôt mener des études afin de la quantifier et d'en estimer l'impact dans notre sphère diasporique. Au regard de notre pays d'accueil, il ne se passe plus un mois sans que les Congolais ne se distinguent par des actions d'intérêts communs. Pour une communauté de six mille âmes, à l'époque, nous étions à une quarantaine d'associations civiles

congolaises au Sénégal, et à plus de trente entreprises créées par des ressortissants congolais au Sénégal. voilà des indices assez remarquables de l'activité soutenue d'une communauté qui a décidé de se prendre en charge et d'apporter des solutions aux problèmes qui se posent dans la vie de ses compatriotes. Depuis lors, la bonne dynamique est en cours : on réfléchit, des propositions se font jour, on s'assoit autour de la table pour échanger et trouver la meilleure synergie et le meilleur modèle d'organisation de notre communauté.

**L.D.B. : Quelle est la visibilité de ces propositions ?**

**I.K.Z. :** Nos différentes actions diasporiques sont davantage visibles sur les réseaux sociaux via les pages respectives des entités qui constituent notre diaspora, et leurs résonances se font entendre, non seulement auprès de nos autorités diplomatiques avec lesquelles nous entretenons des relations conviviales mais aussi au-delà des frontières sénégalaises vers d'autres diasporas, ainsi qu'au Congo par la voix de Jean-Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger qui a reconnu, lors de son passage, que notre diaspora est la mieux organisée.

**L.D.B. : Une fois cette reconnaissance établie par les institutions, comment réagissent les Congolais au Sénégal ?**

**I.K.Z. :** Le regard externe que nous portons est celui de plusieurs de nos compatriotes qui n'ont jamais pu être accrochés jusqu'alors par la dynamique insufflée depuis ces dernières années. Certains ne trouvent pas d'intérêt à participer pour diverses raisons, justifiées ou non ; d'autres se contentent d'observer de loin, prenant tout ce qui est organisations congolaises avec des pincettes, en restant assez sélectif sur ce à quoi s'engager et pour quelle raison le faire. Il faut aussi rappeler que la situation sociale et économique traversée par le Congo actuellement ne garantissant pas un équilibre des ressortissants congolais au Sénégal est aussi un facteur de démotivation de ces derniers, car on ne peut guère penser à faire du social alors que l'on a des charges impayées dans son ménage. Mais nous avons un devoir de tolérance envers tous et, bien conscients que leurs apports sont très importants pour cette ossature que nous constituons, nous faisons en sorte d'intéresser, en vue de leur adhésion, nos frères et sœurs qui ne se retrouvent pas forcément dans nos actions.

**L.D.B. : Comment comptez-vous extrapoler ce modèle à la diaspora congolaise ?**

**I.K.Z. :** Il s'agit d'un système de gestion décentralisé dans lequel les principaux acteurs sont légitimés



par leurs compétences et leur savoir être. Le Congo est ici représenté par ses fils et ses filles comme le centre de toute notre attention, et tout autour des éléments intégrateurs en interconnexion que sont les organes en action qui tendent vers la base. Nous travaillons tous pour la même cause, mais nos missions sont spécifiques et variables ; cela va sans dire que la voie magistrale de la structuration de notre diaspora reposera sur l'identification et la reconnaissance des compétences et des talents des uns et des autres, leurs cadrages dans le modèle choisi et son activation. Dans le projet du Haut représentatif des Congolais de l'étranger, cet aspect est mis en lumière, et nous nous appuyerons sur les collectivités déjà en place pour dérouler les programmes et atteindre nos objectifs.

**L.D.B. : A votre avis, est-ce un effet de mode ou un modèle à suivre pour les Congolais de l'étranger ?**

**I.K.Z. :** A mon avis, il s'agit plutôt

d'une nécessité et, pour aller plus loin, une urgence pour nous, Congolais de l'étranger, de nous organiser pour une meilleure expression de nos droits citoyens ; de se constituer comme de véritables acteurs de développement de notre pays en devenant compétitifs sur l'échelle internationale ; et enfin d'être en phase avec l'évolution du monde. Nous n'avons pas d'excuses si nous restons en marge des avancées contemporaines ; nous devons donc saisir ces outils performants du Sénégal et les implémenter dans l'œuvre en construction. Au-delà des rencontres qui existent déjà au sein des diasporas congolaises dans le monde, il est plus que temps d'appliquer des méthodes pragmatiques et efficaces qui garantiront la stabilité, la force et le rayonnement de notre diaspora. La Caravane des voix de la diaspora initiée par Agnès Ounounou trouve ici, à mon sens, une des voies à suivre.

*Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma*

## NUMÉRIQUE

## Orange et la GIZ investissent dans l'employabilité des jeunes

Orange et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ont formé une alliance stratégique pour améliorer l'employabilité numérique de vingt mille jeunes en Afrique et au Moyen-Orient.

L'accord a été signé par Alioune Ndiaye, directeur général d'Orange Afrique et Moyen-Orient et Kathinka Kurz, responsable du programme de partenariats pour le développement avec le secteur privé à la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit). Ce partenariat vise à développer les compétences numériques de vingt mille jeunes dans quatorze pays en Afrique et Moyen-Orient. Orange est reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine de l'innovation, et la GIZ par son expérience et son expertise dans le soutien au développement économique et social.

Les deux institutions formeront les jeunes des pays partenaires, aux compétences numériques, en vue d'améliorer leur employabilité et ainsi contribuer à réduire le chômage. Les deux parties vont regrouper une contribution financière de trente millions d'euros (vingt millions d'euros pour Orange et dix millions d'euros pour la GIZ). Ce partenariat aura un impact durable sur la perspective économique des jeunes. Orange et la GIZ établiront des hubs numériques en Afrique et au Moyen-Orient. Ces centres vont proposer gratuitement aux jeunes une formation au numérique, accélérer la création de start-up et accompagner les porteurs de projets.

Les équipes travailleront avec différents acteurs et l'écosystème entrepreneurial de chaque pays pour former les jeunes et les accompagner dans la recherche d'emploi. Elles travailleront également avec les universités des régions. Le concept Orange digital center est déjà lancé en Tunisie et au Sénégal. Il sera au Maroc, en Jordanie, au Cameroun, en Ethiopie, au Mali, à Madagascar, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Egypte, au Burkina Faso en Guinée et au Libéria. L'objectif de ce partenariat entre Orange et la GIZ est de faire du numérique une chance pour tous.

*Noël Ndong*

INSTITUT  
FRANÇAIS  
DU CONGO

PROGRAMME  
DE LA SEMAINE  
DU 06 AU 12 JANVIER

**MARDI 07 JANVIER**  
18H30 CINE-CLUB : EDMOND

**MERCREDI 08 JANVIER**  
15H00 DEBAT D'IDEES : DANS QUELLES VILLES VIV(R)ONS NOUS ?

19H00 MERCREDI A LA CAFET' : NALDSO

**JEUDI 09 JANVIER**  
15H00 DANSE : TRONE 100% BATTLE DE KRUMP / PARVIS

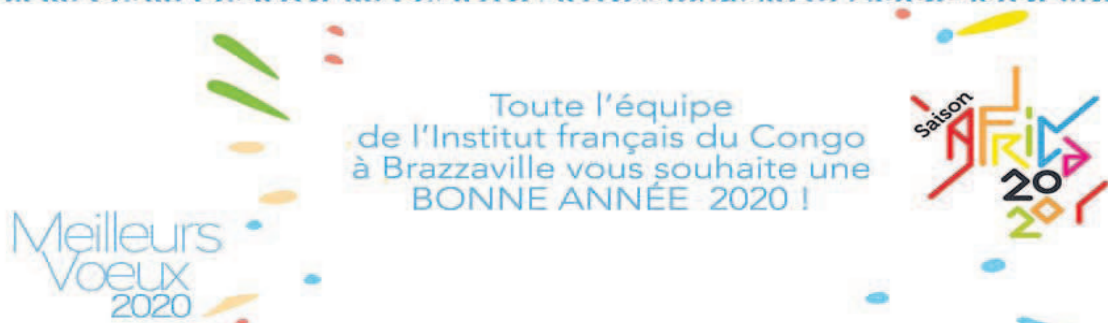
**VENREDI 10 JANVIER**  
15H00 RENCONTRE LITTÉRAIRE EN HOMMAGE À GEORGES BALANDIER  
AVEC LES AUTEURS DU LIVRE *RETOUR AUX "BRAZZAVILLES NOIRES"*

19H00 HUMOUR : BONANA 2020

**SAMEDI 11 JANVIER**  
10H00 ANIMATIONS : LES RENDEZ-VOUS DE LA MEDIATHEQUE (SAMEDI  
DES PETITS LECTEURS, L'HEURE DU CONTE ET RENCONTRES DE SCRABBLE)

19H00 HUMOUR : BONANA 2020

**DIMANCHE 12 JANVIER**  
17H30 DIMANCHE A LA CAFE'T : LES BANTOUS DE LA CAPITALE



Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur [www.institutfrancais-congo.com](http://www.institutfrancais-congo.com)

## DISPARITION

## Les Iraniens déplorent Soleimani à ses funérailles

Des centaines de milliers d'Iraniens ont déploré le 6 janvier 2020 à Téhéran la mort du général Qassem Soleimani, assassiné lors d'une récente frappe américaine en Irak.

Les citoyens endeuillés, habillés en noir, se sont dirigés vers les rues Enghelab (Révolution) et Azadi (Liberté) de la capitale iranienne pour rendre hommage à l'ancien commandant de la force d'élite al-Qods du Corps des gardiens de la Révolution islamique d'Iran. Ils ont scandé avec rage des slogans contre les Etats-Unis et brandi des pancartes appelant au «départ immédiat» des forces américaines de la région.

Le guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, a exécuté le rituel religieux officiel pour la dépouille de M. Soleimani.

De hauts responsables iraniens, dont le président Hassan Rohani, le président du Parlement Ali Larijani et le chef du pouvoir judiciaire Ebrahim Reisi, ont également assisté à cette cérémonie funéraire.

L'assassinat de M. Soleimani lors d'un raid américain vendredi dernier sur la capitale irakienne Bagdad a déclenché une escalade des tensions entre les Etats-Unis et l'Iran.

Le général de brigade Esmail Ghaani, nommé par M. Khamenei au poste de nouveau commandant de la force al-Qods, a juré de venger son prédécesseur. Dimanche, le président américain Donald Trump a menacé de frapper 52 sites iraniens si l'Iran ripostait.

Xinhua

## Aloïse Moudileno-Massengo a tiré sa révérence

Les enfants du premier avocat congolais ont annoncé le décès de leur père, survenu le 6 janvier à l'hôpital de Nancy.

En substance, « les enfants d'Aloïse Moudileno-Massengo vous font part avec tristesse du décès de leur père, le 6 janvier 2020 à Nancy, à l'âge de quatre-vingt-sept ans » / « Les informations officielles sur les cérémonies à venir vous seront communiquées ultérieurement ».

Aloïse Moudileno-Massengo est né en 1933 à Vindza, dans le département du Pool, au Congo. Durant sa scolarité, que ce soit à l'école primaire à Kindamba, au Petit Séminaire de Mbamou, au lycée Victor-Augagneur à Pointe-Noire ou, plus tard, au Lycée Savorgnan-de-Brazza, il aura côtoyé des jeunes devenus ensuite des personnalités importantes au Congo.

Il s'agit, par exemple, de Lazare Matsocota, Emmanuel Ndébeka, Emile Biayenda, Louis Syl-



Maître Moudileno-Massengo

vain-Goma, Pierre Nzé ou André Milongo.

Son parcours politique sera également jalonné de rencontres au sein de la génération montante d'une jeunesse formée dans les universités françaises. Entre autres, Ambroise Noumazalaye, Claude Ernest Ndalla, Justin Le-koundzou et Pierre Nzé. Tous

étaient formés politiquement par les cercles anti-colonialistes de l'association des Étudiants congolais de France et de la FEANF.

A 35 ans, il sera nommé au poste de Garde des sceaux, ministre de la Justice et du Travail par le président de la République, Alphonse Massamba-Débat. Il est reconduit dans ses fonctions à la suite de la prise de pouvoir par le capitaine Marien Ngouabi jusqu'à devenir la troisième personnalité du Congo.

A la suite de sa démission depuis l'étranger, il fera le choix de vivre à Nancy, en France, où, semble-t-il, il sera inhumé, à en croire le post de la famille : « un service religieux aura lieu le vendredi 10 janvier à 14h, en l'église Saint-Léon à Nancy, au 24 rue Saint-Léon / 54000 Nancy, à 100 m de la gare. Il sera suivi de l'inhumation au cimetière ».

Marie Alfred Ngoma

## IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRA




### UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Magazines



Cartes de visite



Calendriers  
Flyers, Affiches

### PRESSE

Quotidiens  
Hebdomadaires  
Mensuels  
Numéros spéciaux...

### OFFSET

Chemises à rabat  
Magazines  
Livres  
Dépliants  
Documents administratifs  
Calendriers  
Flyers  
Affiches  
Divers

+242 06 951 0773  
+242 05 629 1317  
imp.bc@adiac-congo.c

boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo

## PROGRAMME RELATIF AUX OBSEQUES DE JALABOMY YVON IBAMBE



Arrivée de la dépouille mercredi 8 janvier 2020

Déroulement du Programme

Journée du mercredi 08/01/2020

17h 00 : départ pour l'aéroport Maya Maya;

-Point de ralliement : domicile familial sis Sonaco Moukondo P 13 149 V.

-moyens de transport : bus

18h 00 : mise en place terminée

18h 30 : arrivée de la dépouille mortelle à l'aéroport international Maya Maya, par le régulier vol d'Air France; 20h 00 : dépôt de la dépouille à la morgue municipale de Brazzaville.

Journée du vendredi 10/01/2020

09h 00 : Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville;

10h 30 : arrivée de la dépouille mortelle au domicile familial sis Sonaco Moukondo P 13 149 V;

11h 00 : recueillement;

12h 00 : culte religieux;

13h 00 : animations folkloriques;

14h 00 : départ pour le cimetière VIP Bouka;

16h 00 : fin de programme.



Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Okombi (Macaire, Didier, Jeannie et Médard) ont le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur grand-frère et petit-frère, le sergent de police (UGF), Prospère Okombi, à l'hôpital militaire Pierre Mobengo, le vendredi 3 janvier 2020.

La veillée mortuaire est située au n°25 de la rue Mama Mboulé (arrêt la ferme) à Talangai. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Siméon Ntsayouolou, agent des Dépêches de Brazzaville et famille annoncent aux parents, amis et famille, le décès de leur oncle, père, grand-père, frère et fils, Rock Mokana, survenu, le 2 janvier 2020 à Lékana dans le département des Plateaux.

La veillée mortuaire se trouve à Massengo (arrêt tsouké).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

## MUSIQUE CLASSIQUE

## L'OSEB livre un concert épatant

Le «concert de Noël» a réuni, le 5 janvier, au Palais des congrès une cinquantaine d'enfants musiciens.

Placé sous la direction du maestro Josias N'Gahata, chef de l'orchestre, ce concert a été organisé dans le but d'offrir un moment exceptionnel aux enfants musiciens, à leurs amis et leurs familles en leur proposant un répertoire de chants de Noël du Congo et d'ailleurs interprétés en version symphonique. L'orchestre symphonique des enfants de Brazzaville (OSEB) a été accompagné par l'orchestre symphonique Burning music composé de leurs encadreurs.

Cette soirée s'est déroulée en deux parties. La première a duré trente-sept minutes a été constituée de onze chants, notamment « Mon beau sapin (O Tannenbaum) », un traditionnel allemand ; « Il est né le divin enfant », un traditionnel Noël populaire interprété par Okazolo et Mfouemina ; « We wish you a merry Christmas » ; « Mu kati kati dia mima », A.E.Vayamba ; « Le message des anges », un traditionnel Carol ; « Petit Papa Noël » de Tino Rossi ; « Joy to the world » de Georg Friedrich Haendel ; « Wiegensong » de Johannes Brahms ; « Ge sheng yu wei xia », un chant populaire de Chine ; « Le nom de Jésus est si doux » d'Edmund Simon Lorenz et « Alle Vögel », un chant populaire d'Allemagne. La deuxième partie constituée



Les enfants de l'OSEB sur scène/DR

de six chants s'est déroulée en vingt minutes, notamment « The first Nowel » de Popular Christmas Carols ; « Katjusha », un chant populaire russe ; « Jésus est né, venez bergers et mages » de H.G. Naegeli, L. Tournier ; « Douce nuit (Silent night) » de Franz Gruber, « Vive le vent », un traditionnel. Puis à la demande du public, la chanson « Ndéké moko », chant traditionnel congolais, a été interprété par Okazolo.

A l'issue de ce concert, Josias N'Gahata a apprécié la prestation de son orchestre. Pour lui, ces enfants sont enthousiasmés et talentueux. Ils peuvent encore faire de grandes choses.

« Nous avons entamé un troisième atelier de formation depuis octobre passé. A chaque atelier, nous recevons toujours quelques nouveaux qui intègrent progressivement l'orchestre après un cours intense d'initiation à la pratique instrumentale », a-t-il fait savoir. L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en République du Congo, Klaus Peter Schick a exprimé sa joie de voir ces enfants donner un concert de haute qualité. Il les a félicités pour la bonne conservation des instruments, et a promis d'en offrir d'autres prochainement.

### Une chorale des enfants de Brazzaville en création.

Notons que ce concert intervient après le séjour de formation du dirigeant maestro Josias N'Gahata en Allemagne. Il s'est rendu dans ce pays sur invitation de Dresde dans le cadre du jumelage entre les villes de Brazzaville (Congo) et Dresde (Allemagne). Cette visite qui a duré du 2 au 13 novembre 2019 avait pour thème «La direction des orchestres et de la musique en coopération avec le Heinrich Schütz Konservatorium Dresden » (Conservation de musique des jeunes de Dresde).

Après Dresde, Josias N'Gahata

a poursuivi son séjour à Hambourg, ville portuaire d'Allemagne, où il a été invité du 14 novembre au 16 décembre 2019 pour un stage pratique principalement dans l'orchestre « Tuten und Blasen » et dans d'autres orchestres des jeunes de la ville. Tout cela rentre dans le cadre du renforcement des capacités pour pouvoir apporter un plus sur leur projet. Il a, par ailleurs, remercié toutes les personnes sans qui cette formation n'aurait jamais eu lieu et grâce auxquelles celle-ci s'est passée dans les meilleures conditions possibles.

L'OSEB a été créé en janvier 2018 avec l'appui de l'ambassade d'Allemagne en République du Congo, dans le but de promouvoir la musique classique au Congo et partout ailleurs, surtout en milieu juvénile. C'est dans cette même perspective que Josias N'Gahata et son équipe lancent maintenant la campagne d'inscription des enfants en vue de créer la chorale des enfants de Brazzaville. La formation des enfants choristes et les répétitions de cette chorale vont commencer dès début février. Les parents désireux d'inscrire leurs enfants pourront donc les joindre au (242) 069917264.

Rosalie Bindika

## BÉNIN

## Le 4e Festival international de la culture, des arts et la civilisation du vodoun officiellement lancé à Porto-Novo

Le ministre béninois du Tourisme, de la culture et des arts, Jean Michel Abimbola, a procédé samedi soir à Porto-Novo, capitale du Bénin, au lancement officiel de la 4e édition du Festival international de la culture, des arts et la civilisation du vodoun, visant à faire découvrir la diversité culturelle et du riche patrimoine historique du Bénin, a constaté Xinhua sur place.

Placé sur le thème «OGUN GU, l'emblème de l'innovation et de la technologie de la constellation des vodouns: Epistemologie d'un vodoun Orisha pionnier du développement», ce festival international de Porto-Novo est un carrefour culturel à dimension nationale avec pour vocation de révéler au monde entier le riche patrimoine culturel et artistique du Bénin.

«Ce festival est une opportunité de réaffirmer et de louer l'ambition du président béninois Patrice Talon de mettre l'outil touristique au service du développement économique du Bé-

**«Ce festival est une opportunité de réaffirmer et de louer l'ambition du président béninois Patrice Talon de mettre l'outil touristique au service du développement économique du Bénin. Il assure une visibilité plus grande et un intérêt certain pour le Bénin»**

nin. Il assure une visibilité plus grande et un intérêt certain pour le Bénin», a déclaré, M. Abimbola.

Pour sa part, le président du comité d'organisation de l'évènement, Emmanuel Zossou, a estimé que l'ambition de ce festival est de rassembler en un même lieu et au même endroit des artistes, des artisans, des acteurs culturels, des créateurs et les chercheurs qui œuvrent au quotidien pour la promotion des arts et cultures vodoun du Bénin.

Cette édition de 2020 de ce festival qui se déroulera pendant une semaine sera meublée entre autres du défilé de plus de 1 200 masques culturels et rituels en provenance de plusieurs pays africains, d'une foire artisanale et des arts avec la participation de 115 exposants du Bénin et de la diaspora, d'un colloque scientifique, et de 25 concerts des musiques traditionnelle et moderne avec plusieurs artistes béninois de renommée sur le podium, ainsi que des délégations d'artistes du Nigeria et du Brésil.

Xinhua

## FORMATION

## Les arbitres du tennis de table outillés en interprétation des règles de jeux



Durant six jours, notamment du 4 au 10 janvier, les arbitres de premier niveau de la Fédération congolaise de tennis de table participent à un stage animé par l'expert de la Fédération internationale de tennis, l'Algérien Saïd Nasri. Cette formation concerne particulièrement l'interprétation de la loi et du règlement du tennis de table, l'organisation d'un tournoi ou d'une compétition ainsi qu'un cours sur l'arbitrage. Au total, ce sont vingt stagiaires dont dix hommes et dix femmes venus de Brazzaville et Pointe-Noire qui, au sortir de ce séminaire, devraient être capables d'arbitrer les matchs de haut niveau avec professionnalisme.

Rude Ngoma

## ENTREPRISES

## Bonyeme Ekofo Lucien redynamise la Sonas

Nommé par ordonnance présidentielle du 30 avril 2019 à la tête de la Sonas, Bonyeme Ekofo Lucien avait inscrit son mandat sur quatre piliers essentiels.

Aujourd'hui, les effets de sa mission dévoilée lors de son discours d'installation se concrétisent avec le paiement régulier des salaires. Ceci est respecté sur toute l'étendue nationale à travers les entités Sonas et au siège social de l'entreprise. C'est désormais acquis : chaque 23 ou 25 du mois, les agents de la Sonas perçoivent leur salaire à la banque. Ce qui est une grande première. Après 18 ans passés à la Sonas, cadres et agents viennent enfin de toucher leur gratification, le fameux « 13<sup>e</sup> mois ». Autant dire que l'action de Bonyeme Ekofo s'inscrit en droite ligne de la vision du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, axée sur l'amélioration de la situation sociale des Congolais telle que traduite par le slogan « Le peuple d'abord ».

Concernant le paiement de sinistre, le seuil a été revu à la hausse. Le minimum d'indemnisation s'élève à 500 USD/CDF. Avec la concurrence accrue dont le secteur aujourd'hui libéralisé fait l'objet, des efforts innombrables ont été fournis pour améliorer le produit d'assurance et la prime d'assurance. Ceux-ci ont été revus à la baisse. Un véhicule qui autrefois équivalait 217 USD vaut actuellement 199 USD. A cet effort consenti, s'ajoute la remise à niveau du personnel de la Sonas sur plusieurs aspects de formation gravitant essentiellement autour des produits d'assurances et des



techniques de vente. Par ailleurs, pour le besoin de rajeunissement du personnel, plusieurs cadres et agents ont été retraités afin de laisser la place à la génération montante.

Le choix de l'actuel Comité de gestion dirigé par le tandem Bonyeme Ekofo Lucien-Badibanga Bangula Gilbert tombe à point nommé, dans la mesure où cette Direction générale a su maintenir la Sonas dans son statut de leader des assurances en République Démocratique du Congo.

## GOUVERNEMENT

# Nouveau malaise au sein de la coalition FCC-Cach

**À la base, la décision du chef de l'exécutif national de confier la gestion de la commission ad-hoc chargée de régler la problématique de l'instabilité dans les institutions provinciales au ministre de la Justice, proche du PPRD, en lieu et place de celui de l'intérieur d'obédience « thisekediste », n'est pas du goût de l'UDPS qui y voit une provocation de trop.**

Une situation assez confuse tend à mettre actuellement en mal la coalition gouvernementale FCC-Cach. Il s'agit de la dernière décision du Premier ministre Sylvestre Ilunkamba confiant au vice-Premier ministre de la justice, Célestin Tunda ya Kasende, la direction de la commission ad-hoc instituée par le Conseil des ministres du 6 décembre dernier. Cette commission chargée d'apporter une thérapeutique efficace à l'instabilité, qui caractérise actuellement les institutions provinciales du Kongo central, de l'Ituri, du Sankuru et du Haut-Lomami, est désormais au cœur d'une vive controverse au sein de l'exécutif national.

La querelle ayant pris corps au sein de la coalition porte sur la nomination du ministre de la Justice à la tête de cette structure en lieu et place du ministre de l'Intérieur, Gilbert Kakonde.

Ce dernier qui considère qu'il s'agit là d'un domaine relevant de sa compétence, ou mieux de ses attributions, a très mal digéré l'incursion de son collègue de la Justice telle que cautionnée par le Premier ministre. Le fait que ces deux derniers soient membres de l'ex-parti présidentiel, le PPRD, n'a hélas fait qu'exacerber la polémique entre les partenaires de la coalition.

À l'UDPS où le ministre de l'Intérieur est un des cadres actifs, on crie déjà à la provocation de la part du FCC. Le président intérimaire de ce parti aujourd'hui aux commandes du pouvoir est monté au créneau pour s'insurger contre ce qu'il a qualifié de « monarchie majoritaire » instaurée par le FCC tout en se réservant le droit d'y donner incessamment une réponse appropriée. « *En tant que numéro deux du gouvernement, Gilbert Kakonde est*

*habilité à piloter cette commission ad hoc, le contraire étant une aberration administrative et politique* », argumentent les défenseurs du ministre de l'Intérieur. Ces derniers s'appuient notamment sur l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2019 portant Organisation et fonctionnement, modalités de collaboration entre le président de la République et le gouvernement ainsi qu'entre les membres du gouvernement. Il en découle qu'en cas de nécessité, le Conseil des ministres peut effectivement créer, à titre exceptionnel, des commissions ad hoc en vue d'étudier des questions spécifiques (art.53). La commission est alors présidée par le vice-Premier ministre, par le ministre d'Etat, le ministre ou le ministre délégué principalement concerné par la matière traitée (art.55).

Dans une correspondance adressée au Premier ministre, le mi-

nistre de l'Intérieur lui a rappelé ces dispositions légales, faisant ainsi prévaloir sa compétence dans la conduite de ladite commission. Il s'est heurté au mutisme du destinataire qui, dans une autre circonstance, a répliqué en ces termes : « *C'est une question de droit et non de politique pure et de sécurité... Cette question ne peut se traiter qu'à l'éclairage de la Constitution. C'est donc du ressort de la Justice même si l'on vise un arrangement à l'amiable* ». C'était tout dire.

Quand bien même aucune disposition constitutionnelle ne fait mention des cas susévoqués, en l'occurrence les épreuves de force entre les assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux en Ituri, au Kongo central, au Sankuru et dans le Haut-Lomami, d'aucuns critiquent le manque d'élégance dont aurait fait preuve le Premier ministre. Il aurait géré

ce dossier avec tact en faisant un bon dosage entre les considérations du droit et les exigences politiques au nom du maintien de la cohésion gouvernementale, réfléchissent nombre d'analystes. Le mariage d'intérêt entre le FCC et le Cach n'a pas encore volé en éclats, mais tout laisse entrevoir un effritement de la confiance mutuelle au niveau des membres du gouvernement provenant de ces deux regroupements politiques en coalition.

Pour rappel, la commission interministérielle instituée est chargée d'examiner la situation d'instabilité qui prévaut dans les institutions provinciales de quatre provinces précitées et de proposer des mesures concrètes en vue de recréer la confiance entre les gouvernements provinciaux et les assemblées délibérantes. Dossier à suivre.

Alain Diasso

## CARITAS-GOMA

## Mise en place du Projet de soutien à l'esprit d'entreprise et autonomisation de la femme

**L'initiative mise en place par la Caritas -Développement Goma avec l'appui financier de Cafod cible mille cinquante bénéficiaires, en grande partie les femmes de la ville de Goma dont quatre cent cinquante membres des groupes solidaires et six cents membres des groupes des communautés d'épargnes et des crédits Internes (Silc).**



Caritas-Goma participe au projet d'autonomisation de la femme

Le projet dénommé « Projet de soutien à l'esprit d'entreprise et autonomisation de la femme dans la ville de Goma (PSEEF) » vient ainsi apporter une réponse au gap observé à l'issue de l'auto-évaluation effectuée en date du 25 au 26 février 2019 en vue d'identifier les forces et faiblesses en développement des programmes, suivi, évaluation et apprentissage au sein de la Caritas Goma. Aussi contribue-t-il à asseoir la redevabilité de la Caritas Goma vis-à-vis des communautés qu'elle accompagne dans différents programmes.

Selon René Mushamuka Chiza, le chef du PSEEF Microcrédits et Silc à la Caritas Goma, le projet cible en grande partie les femmes en vue de leur autonomisation, c'est-à-dire rendre ces femmes autonomes et capables de se prendre en charge, de prendre en charge leur destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. L'argent gagné par les femmes dans leurs activités génératrices des revenus, indique René Mushamuka, leur permettra d'accéder aux soins de santé, d'améliorer l'alimentation de leurs enfants, de prendre en charge leurs frais scolaires, de mieux les vêtir et s'habiller. etc. « *Il a été observé aussi que de ce fait, la femme participe à la prise des décisions dans son ménage ; raison pour laquelle il est souhaitable d'assister les femmes à la recherche d'un emprunt* », explique-t-il.

Grâce à ce projet, les bénéficiaires membres des groupes solidaires bénéficieront directement des microcrédits de la Caritas-Développement Goma d'un montant progressif et variable selon les cycles. Pour octroyer les microcrédits, la Caritas-Goma utilise la méthodologie des groupes solidaires en se basant sur les principes ci-après : les montants des crédits octroyés restent limités ; les prêts sont renouvelés avec des montants croissants ; la durée des crédits est courte, en général inférieure à un an ; les remboursements sont bimensuels et suivis avec rigueur. D'autres principes concernent la connaissance de l'emprunteur et de sa moralité ; l'usage de crédit qui est généralement assez libre, il sert à financer une activité génératrice des revenus.

Blandine Lusimana

## LANGUE DES SIGNES

## Le Rigs plaide pour l'employabilité des interprètes gestuels

**Pour ce réseau, il s'agira non seulement de l'épanouissement de ce métier mais également d'assurer l'intégration des sourds et de la langue des signes dans la vie socio-administrative.**

Dans un memorandum adressé au mois de décembre 2019 aux autorités du pays, le Réseau nationale des interprètes et communicateurs gestuels (Rigs) plaide, dans deux projets soumis dans ce document, pour l'employabilité des interprètes gestuels et communicateurs en langue des signes. L'objectif poursuivi est, selon cette corporation, à la fois celle d'intégrer le métier d'interprète dans le marché d'emploi et de professionnaliser l'interprétation en langue des signes dans un cadre académique et professionnel. A l'en croire, cette visée serait importante pour l'épanouissement de ce métier que pour les sourds et la langue des signes ainsi que son intégration dans la vie socio-administrative. « *Placées des interprètes dans les institutions publiques et privées en vue d'une meilleure inclusion des sourds, et ces interprètes. Voilà pourquoi nous proposons ces deux grands projets* », a soutenu le Rigs dans ce mémo.

Ces deux projets évoqués par cette structure concernent notamment la professionnalisation du métier d'interprétation en langue des signes et l'employabilité des interprètes et communicateurs gestuels en langue des signes ainsi que la vulgarisation de la langue des signes à travers les chaînes de télévision implantées dans le pays.

Le Rigs relève, en effet, que dans des nombreuses situations, les personnes sourdes ne

**« Placées des interprètes dans les institutions publiques et privées en vue d'une meilleure inclusion des sourds, et ces interprètes. Voilà pourquoi nous proposons ces deux grands projets »,**

sont pas indépendantes des interprètes en langue des signes, car ce sont ces derniers qui leur permettent de participer pleinement à des moments décisifs de la communication. La fonction de l'interprète, explique cette structure, est donc de permettre que la communication passe entre les personnes des

langues différentes. Et pour cela, poursuit le Rigs, il faut être intéressé à la fois par les rapports humains et par les langues.

**Une vision appuyée par des textes internationaux**

Cette structure, qui s'appuie sur la Convention internationale des droits des personnes handicapées, note également que les sourds ont plein droit à la communication et à s'informer. Mais, regrette le Rigs, bon nombre d'informations dans notre pays passent inaperçues et ne profitent pas aux sourds par carence et la représentativité des interprètes dans différents contextes. Le Rigs note, en outre, que la charte de l'ONU et la convention des droits des personnes handicapées stipulent que la langue des signes devra être reconnue comme une langue officielle des personnes sourdes et malentendantes d'après leurs pays d'appartenance. Cette structure regrette, par ailleurs, que la RDC, malgré l'institution d'un ministère chargé des personnes vivant avec handicap et des vulnérables, se trouve toujours à la traîne, dans le cadre de la promotion de la langue des signes, nonobstant les efforts fournis par la radiotélévision nationale ainsi que d'autres chaînes de télévision privée.

Pour matérialiser ces projets, le Rigs propose également la mise à niveau des formateurs et encadreurs principaux au niveau national par des formations spécialisées dans des pays qualifiés dans la communication gestuelle. Ces derniers seront, selon cette structure, appelés à leur tour, à en faire la restitution progressive auprès d'autres formateurs et encadreurs. L'interprète gestuel professionnel, explique le Rigs dans ce document portant les signatures du comité conduit par son président, Ronsard Kasanza Kashala, est un utilisateur professionnel de la langue des signes formé aux techniques spécifiques ou académiques d'interprétation et diplômé en la matière. Ce dernier intervient, souligne cette structure, aussi bien pour les personnes entendantes, en interprétant les échanges des sourds, que pour les sourds eux-mêmes, afin de les faire profiter des propos des entendants de façon directe ou indirecte.

Lucien Dianzenza

FCC

## Félix Kabange Numbi fait la restitution de la première retraite à Lubumbashi

Après la tenue du 25 au 28 novembre 2019 de la première retraite politique du Front commun pour le Congo (FCC) à Mbwela Lodge à Kinsantu au Kongo-central, l'heure est actuellement à la restitution de ces travaux.

L'honorable Félix Kabange Numbi Mukwampa, membre du Comité stratégique du FCC, et Roger Lusala, membre de conférences des présidents de la même plateforme, se sont livrés à cet exercice le lundi 6 janvier à Lubumbashi.

C'est dans la salle Bukavu du Pullman Hôtel de Lubumbashi devant une assistance de plus de trois cents personnes parmi lesquels des députés nationaux, députés et ministres provinciaux, la coordination du FCC Haut-Katanga, les présidents des partis du FCC et des ligues des jeunes ainsi que plusieurs hauts cadres que Félix Kabange Numbi a plongé son auditoire dans l'ambiance de Mbwela Lodge en résumant les différents exposés et les débats qui s'en étaient suivis.

Introduit par le vice-gouverneur du Haut-Katanga, Jean-Claude Kanfwa représentant le gouverneur Jacques

Kyabula empêché, l'orateur principal, l'honorable Félix Kabange Numbi Mukwampa, d'entrée de jeu, remercié le président honoraire et autorité morale du FCC, Joseph Kabila Kabange, qui a rendu possible la tenue de cette première retraite au Kongo-central, et le gouverneur Jacques Kyabula Katwe qui a organisé la séance de restitution à Lu-

bumbashi.

Dans un franc parler qui a duré plus d'une heure et demie entrecoupé des applaudissements, Kabange Numbi a captivé l'assistance en partageant avec elle l'essentiel des travaux de Mbwela Lodge. Il a, tour à tour, abordé les différents points, notamment l'évaluation des élections par les présidents des groupes

parlementaires et personnalités présentes à la retraite, les défis majeurs face au code minier, le défi de gouvernance. Il a aussi présenté les résolutions de six ateliers de la retraite de Mbwela Lodge avant de terminer avec le message de l'autorité morale du FCC après la séance de restitution de Kingakati.

Parlant de la coalition FCC-Ca-

ch, Kabange Numbi rassure que cette coalition existe et doit être protégée. « Nous disons aux amis de Cach que nous sommes ensemble. La coalition FCC-Cach existe. Nous, au niveau du FCC et selon les instructions reçues de l'autorité morale, Joseph Kabila, qui a toujours respecté ses engagements, nous allons continuer dans la coalition, nous allons la protéger, car la RDC a besoin des institutions fortes... », a-t-il dit.

Au terme de cette restitution, tous les participants se sont réjouis d'être enfin au même niveau d'information avec les participants à la retraite de Mbwela lodge. Pour sa part, le FCC Haut-Katanga s'est engagé à mettre en pratique les résolutions issues de la première retraite politique du FCC. Rappelons qu'avant Lubumbashi, le tandem Félix Kabange Numbi-Roger Lusala s'est livré au même exercice à Kalemie.

Blandine Lusimana



L'honorable Félix Kabange Numbi

MINES

## La RDC affiche à peine 18 % de taux de couverture de la cartographie minière nationale

Repris dans le « Document des performances » du ministère des Mines, ce chiffre officiel confirme la très mauvaise connaissance du sol et du sous-sol du pays. Le défi actuel du ministère des Mines est d'augmenter ce taux de couverture en passant à onze produits miniers exploités et commercialisés sur l'étendue du territoire national dès cette année.

Même si le pays maintient toujours le cap de la diversification économique, le secteur minier continue de garder une place de prédilection dans l'architecture de l'économie nationale. En effet, les autorités minières RD-congolaises ont décidé de porter le nombre de produits miniers exploités et commercialisés de neuf à onze. Le ministère chargé du secteur minier a intégré cet objectif dans son Document de performance pour l'exercice 2020. Par ailleurs, le ministère n'a apporté aucune précision sur les nouveaux minerais que le pays va exploiter et commercialiser cette année.

En parcourant le Document, les derniers chiffres révèlent « une faible connaissance de son sol et de son sous-sol ». Il s'agit d'une situation paradoxale d'autant plus que le pays dispose d'un nombre important de minerais encore inexploités. En atteignant ainsi les nouvelles prévisions des performances, le gouvernement de la République devrait faire passer le taux de couverture de la cartographie minière du territoire national de 18 % en 2019 à 21 % au cours de cette année. Par ailleurs, en partant des mêmes prévisions des performances, d'importants changements sont attendus au niveau de la connaissance du « Potentiel géologique », avec un taux qui devrait varier de 38 % à 41 % entre 2019 et 2020 (Ndlr : 44 % en 2021), et de la connaissance du « Potentiel minier », avec un taux projeté de 36 % en 2020 (3Ndlr : 9 % en 2021) contre 38 % en 2019.

Pour parvenir à ces performances, des efforts supplémentaires sont nécessaires dans certains domaines stratégiques comme les capacités institutionnelles et les recherches géologiques et minières. Pour sa part, le ministère des Mines va poursuivre sa politique de développement d'une industrie minière compétitive et de promotion de l'image de la RDC en tant que pays d'investissement. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

INSÉCURITÉ À BENI

## Une ONG alerte sur les règlements des comptes

L'ONG met en exergue la situation sécuritaire d'une dame traquée, avec ses enfants, par sa belle-famille, en vue de montrer l'ampleur de la situation que vit toute cette population de cette province, avec les massacres à répétition perpétrés par les présumés rebelles ougandais.

Depuis le début des massacres et tueries à Beni, dans le Nord-Kivu, à la suite de l'activisme des ADF, la situation sécuritaire ne semble pas toujours être au beau fixe. Selon une mission des femmes leaders revenue de ce coin du pays, des familles entières sont obligées de quitter, chaque soir, leurs villages pour passer les nuits en ville et revenir le matin. Ce qui fait qu'aux heures de leurs passages, on voit

villages de la ville et du territoire de Beni sont constamment attaqués par ces ADF avec une extrême atrocité. Généralement, note la société civile, ces tueurs utilisent des armes blanches, obligeant les populations civiles à abandonner villages, leurs champs, même au moment des récoltes. Cette situation a été jugée préoccupante par le Cardinal Fridolin Ambongo, qui vient de séjourner dans cette pro-

d'avoir livré son mari, feu Moïse Mohindi Fataki, entre les mains de ces présumés ADF. Selon cette ONG, Mohindo Fataki de la communauté Nande avait été tué le 5 septembre 2019 par les ADF. Et sa famille soupçonne son épouse et mère de ses trois enfants, Sifa, de l'avoir livré aux mains des égorgeurs. Pour sa protection, cette dame serait actuellement prise en charge par l'ONG ACIDI, qui s'occupe même de la scolarité de ses enfants.

L'ONG, qui note qu'il y a beaucoup de cas similaires à celle de Mme Sifa dans lesquels la vengeance et le règlement des comptes mettent en péril l'unité des familles et des cités, appelle à des mesures sécuritaires pour cette dame et ses enfants mais également, lance un S.O.S au gouvernement en vue de concentrer les efforts sécuritaires sur ces provinces en vue de mettre fin à ces massacres que l'on enregistre chaque jour qui passe. Pour la société civile locale et les populations de cette partie du pays, cette implication du gouvernement congolais rentrerait également dans le cadre de la réalisation des campagnes électorales faites par l'actuel chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, d'installer son état-major dans l'est du pays en vue de mettre fin à l'insécurité qui y sévit.

Lucien Dianzenza

« Dans quelles conditions passent-elles ces nuits en ville ? Nul ne le sait, parce que ces familles n'ont pas les moyens pour s'offrir des chambres d'hôtel chaque soir »,

des cohortes d'hommes, femmes et enfants qui passent, soit pour aller trouver refuge, les nuits, en ville, soit pour rejoindre, les matins, leurs villages. « Dans quelles conditions passent-elles ces nuits en ville ? Nul ne le sait, parce que ces familles n'ont pas les moyens pour s'offrir des chambres d'hôtel chaque soir », fait remarquer un observateur, qui avait accompagné cette mission.

Une insécurité grandissante

La société civile locale rappelle que ces attaques des présumés ADF ont déjà causé, en deux mois, plus de deux cents morts. Et plusieurs

vince et qui relève de risques réels de balkanisation du pays.

Dans la foulée de cette situation d'insécurité, il est aussi fait état d'acte de représailles contre certaines populations civiles. C'est là où une certaine opinion tente de parler des actes qui opposent des populations de cette partie du pays entre elles.

Parmi les cas évoqués, il y a, par exemple, une alerte lancée par l'ONG African Community for Development in Action (ACDI) basée à Goma, sur la situation d'une dame répondant au nom de Sifa dont la belle-famille voudrait régler des comptes parce qu'elle l'accuse

## MVOUTI

## La population a fêté la Saint-Sylvestre avec ses élus

Le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, le député élu, et Alphonse Louvounou, député siégeant de la deuxième circonscription de Mvouti, dans le département du Kouilou ont passé les fêtes de fin d'année et de Nouvel An avec les habitants de cette localité.

Depuis quelque temps, le député titulaire et son suppléant viennent passer le réveillon de la Saint-Sylvestre avec les habitants de leur circonscription. Cette année encore, ils n'ont pas dérogé à la règle. Ils ont offert aux populations de Bilinga et de Bilala des vivres, des présents divers et deux bœufs. En guise de remerciement, les populations leur ont donné divers produits vivriers. Cette nuit festive de

En qualité de membre du bureau politique du Parti congolais du travail (PCT), Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, a organisé des rencontres avec les responsables des sections et ceux des organisations affiliées au parti des villages Bilinga, Bilala, Yanga, Tchivala et Nkoungni. La vulgarisation des conclusions des travaux du 5e congrès ordinaire du PCT tenu du 27 au 30 décembre



Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou à Mvouti/«crédit photo»DR»

Signalons que l'appel des congressistes a été accueilli avec joie par tous les responsables des sections rencontrées car il rejoint, selon eux, celui lancé à Mvouti le 31 décembre 2018 lors de la célébration du 49e anniversaire de la création du PCT et des 80 ans du feu président Marien N'Gouabi. « 2021 c'est demain, 2021 c'est maintenant. Mvouti se tient prêt pour la réélection du camarade président Denis Sassou N'Guesso », a déclaré le ministre Coussoud-Mavoungou

Lors de cette activité, le ministre a invité les responsables locaux à maintenir l'unité et la cohésion au sein du parti et, surtout, à ne pas céder à l'intox que véhiculent certaines personnes en mal de popularité et d'assise politique. « Nous devons garder nos yeux fixés sur l'échéance future majeure, pour garantir la victoire de notre candidat naturel en 2021, sans oublier les législatives en 2022 », a-t-il conclu.

**Hervé Brice Mampouya**

**« Nous devons garder nos yeux fixés sur l'échéance future majeure, pour garantir la victoire de notre candidat naturel en 2021, sans oublier les législatives en 2022 »**

la Saint-Sylvestre a été agrémentée par l'orchestre Chauffé Libendé. Sous les sons de la musique, les sapeurs ont égayé l'assistance par une parade vestimentaire et les plus belles perles de Bilinga ont fait admirer leur beauté lors du concours miss Bilinga.

à Brazzaville qui ont abouti à l'élection de Pierre Moussa comme secrétaire général du PCT et l'appel à la candidature de Denis Sassou N'Guesso à l'élection présidentielle de mars 2021 ont été les principaux moments de cette activité.

## L'eau des forages privés impropre à la consommation

De nombreux quartiers de la ville océane manquent de l'eau de La Congolaise des eaux (LCDE). Cependant des ménages qui y habitent sont approvisionnés par des forages privés dont la qualité d'eau suscite quelques interrogations de la part des populations elles-mêmes.

Les plaintes de certains ménages qui, de plus en plus, ne cessent de constater que certains forages de la ville ne respectent pas les mesures d'hygiène qui conviennent afin d'offrir une eau de bonne qualité aux usagers, car ces eaux ont des dépôts quelquefois

blanchâtres et certainement nuisibles à la santé. « C'est précisément depuis 2009 que nous buvons cette eau des forages. Mais le constat est qu'après l'avoir recueillie dans le récipient, elle laisse voir un dépôt, et nous nous demandons si la certification de la qualité de cette eau est faite. Autrement elle n'est

pas bonne pour la consommation. », a déclaré une ménagère vivant au quartier Makayabou, non loin de l'école Kouango Makosso.

De source proche du dossier, des agents du service d'hygiène ne passent pas dans tous ces quartiers qui consomment l'eau des forages pour des prélèvements. Ils ne s'arrêtent

qu'au niveau de certains quartiers des arrondissements 5 Mongo-Mpoukou et 6 Ngoyo, alors que ce phénomène des forages privés a pris ces derniers temps une ampleur considérable à Pointe-Noire. Aucun arrondissement de la ville océane n'échappe à cette réalité. Mvou-Mvou, arrondissement 2 ; Tié-Tié, arrondisse-

ment 3 ; Loandjili, arrondissement 4 sont tous concernés.

Un spécialiste de cette question de forage interrogé, déclare : « la prolifération non contrôlée des forages d'eau dans la ville est une menace de la nappe d'eau souterraine, par l'intrusion du biseau salé, synonyme de rupture de l'interface eau douce et eau saumâtre. En plus, ces forages sont souvent réalisés dans le mépris total des normes et pratiques universelles en la matière, exposant ainsi la nappe d'eau souterraine à la pollution, et la population à certaines maladies hydriques » « Ces forages sont devenus une vraie course à l'enrichissement. Là où nous nous approvisionnons, le bidon de 25 litres est vendu à 75 FCFA voire 100FCFA, surtout s'il y a coupure d'électricité. A l'allure où vont les choses, la population est exposée à un grand danger de santé publique », a déclaré une femme vivant au quartier Mpaka ayant requis l'anonymat.

**«La prolifération non contrôlée des forages d'eau dans la ville est une menace de la nappe d'eau souterraine, par l'intrusion du biseau salé, synonyme de rupture de l'interface eau douce et eau saumâtre. En plus, ces forages sont souvent réalisés dans le mépris total des normes et pratiques universelles en la matière, exposant ainsi la nappe d'eau souterraine à la pollution, et la population à certaines maladies hydriques »**



L'approvisionnement en eau du forage à un site

**Faustin Akono**

## LOI SUR LE STATUT JURIDIQUE DES ARTISTES

## Les pays voisins veulent s'inspirer de l'expérience du Congo

Le projet de loi portant statut juridique des artistes congolais adopté à la première lecture, le 18 décembre 2019, à l'Assemblée nationale, suscite l'adhésion des pays limitrophes.

Première loi du genre dans la sous-région, les parlements des pays voisins veulent de cette loi juridique qui soulage les créateurs des œuvres de l'esprit. Après la République démocratique du Congo (RDC) qui a promis à travers son député national, Ado Ndombasi, les assemblées nationales du Bénin, du Gabon ont emboîté le pas.

L'initiative des propositions de lois revient concurrentement au gouvernement et à l'assemblée. C'est dans ce contexte que le député du Parti congolais du travail (PCT) de la deuxième circonscription électorale de Ouessou (Sangha), Léonidas Carrel Mottom Mamoni, deuxième questeur à l'Assemblée nationale, a proposé la loi sur le statut juridique des artistes. En effet, c'est la première proposition de loi faite par un député et qui est passée depuis pratiquement quinze ans. Son initiateur a parlé des points forts de cette loi aux Dépêches de Brazzaville.

La loi « Mottom » offre une protection juridique intégrale aux artistes, dit-il. Elle contient sept titres et trente-neuf articles. Parmi ces titres, il y a : le Contrat de travail et de la rémunération ; la protection sociale et des dispositions fiscales ; l'organisation professionnelle ; placement des entreprises culturelles et artistiques ; des licences et de l'exercice de l'activité d'entrepreneur culturel et artistique à titre occasionnel ; des enfants dans le spectacle, le cinéma, les professions ambulantes, la publicité et la mode ; et des dispositions pénales.

Pour son initiateur, est considé-

rée comme artiste, toute personne physique exerçant de manière permanente ou intermittente une activité artistique moyennant rémunération dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un contrat d'entreprise ou dans le cadre de la réalisation d'une œuvre artistique destinée à être vendue ou louée au tiers ou effectuée au profit d'une administration publique ou d'une collectivité locale ou d'un établissement public. L'activité artistique ayant pour objet une création ou une représentation artistique.

Les dispositions de la présente loi s'appliquent, aux auteurs et interprètent dans les domaines des arts de la scène, de la littérature, de la musique ainsi qu'aux créateurs, interprètes et ou aux réalisateurs d'œuvres cinématographiques, sonores, audiovisuelles, visuelles, graphiques et plastiques, ou de toutes autres technologies de pointe, numérique ou autres actuelles ou à venir, aux mannequins, aux techniciens des entreprises culturelles et artistiques, aux agents d'artistes et de mannequins, aux entrepreneurs culturels et artistiques qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, ou de l'organisation d'une exposition d'art s'assurent la présence physique d'au moins un artiste percevant une rémunération... Ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes et entreprises qui ont pour activité principale la création d'œuvres pornographiques, incitatrices à la violence ou à la haine raciale, apologétique de crimes contre l'humanité et, de manière générale, contrevenant



Le député Léonidas Carrel Mottom Mamoni, initiateur de loi sur le statut de l'artiste (crédit photo DR)

à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

#### Un contrat de travail et une protection sociale pour les artistes

Pour son initiateur, cette loi aborde aussi le volet « Contrat de travail et de la rémunération ». A propos, il est clairement établi que les artistes, les mannequins, les agents d'artistes ou de mannequins et les techniciens des entreprises culturelles et artistiques issus d'un État membre de la CEMAC ou de la CEEAC bénéficient des mêmes conditions d'emploi ou d'exercice de leur travail que les nationaux...

De la protection sociale et des dispositions fiscales : l'article 13, dit qu'en leur qualité de salarié temporaire, tirant leur statut de leur contrat de travail avec l'entreprise culturelle et artistique ou pas, l'artiste, le mannequin et le technicien de l'entreprise cultu-

relle et artistique bénéficie du régime de la protection sociale selon le code de sécurité sociale. Un arrêté conjoint des ministres en charge de la culture et de sécurité sociale précisera les conditions particulières du fonctionnement du régime de la sécurité sociale des artistes.

S'agissant des dispositions fiscales ; en matière de fiscalité, l'artiste, le mannequin, l'agent d'artistes et de mannequins et le technicien de l'entreprise culturelle et artistique ont l'obligation de déclarer leur revenu auprès des impôts...

Quant aux enfants dans le spectacle, le cinéma, les professions ambulantes, la publicité et la mode, il est interdit dans l'article 34, d'employer un mineur âgé de moins de 16 ans en tant que comédien ou interprète dans des spectacles publics, dans une entreprise de spectacles, sédentaire ou itinérante, dans une entreprise de cinéma, de radiophonie, de télévi-

sion ou d'enregistrements sonores sans autorisation écrite préalablement remise par l'inspecteur du travail, et ce après le consentement de son tuteur et en avoir avisé l'autorité gouvernementale chargée de la culture...

S'agissant des dispositions pénales ; l'article 39 prescrit que la juridiction peut également prononcer à titre de peine complémentaire : le fait d'employer des mineurs de moins de 16 ans, de publier les informations sur eux autres que celles liées à leurs activités artistiques, de les inciter à s'adonner à la profession d'artiste, de mannequin ou de technicien de l'entreprise culturelle et artistique et de mettre en valeur le caractère lucratif, de les faire exécuter des tours de force périlleux ou des représentations comportant des risques sur leur vie, leur santé ou leur moralité et de les employer durant les périodes de vacances scolaires pour un nombre de jours supérieur à la moitié de la durée des vacances, en infraction aux dispositions des articles 3,4,8,34, 35,36 et 38 de la présente loi. Les sanctions sont appliquées autant de fois qu'il y a des enfants de moins de 16 ans à l'égard desquels l'application des dispositions précitées n'a pas été observée.

« Je pense que le rôle primordial d'un élu national ce n'est pas d'aller distribuer des jouets, mais d'initier les lois au profit de ses mandants. C'est avec ces genres de députés que le président Denis Sassou N'Guesso devrait compter pour animer le volet culturel de sa campagne en 2021 », a déclaré un artiste.

**Bruno Okokana**

## BASKETBALL

## Le Congo émet le souhait de revenir sur l'échiquier international

Depuis plus de deux ans, le basketball congolais n'est plus le bienvenu dans les compétitions internationales, du fait que le pays s'était brusquement désengagé de l'organisation de l'Afrobasket 2017. Aujourd'hui, les autorités multiplient les stratégies afin d'éponger la situation.

Selon nos sources, le Congo est sommé de payer la somme de huit cent mille dollars américains, plus de quatre cents millions de francs CFA à l'instance continentale du basketball pour dédommagement. Pour que tout cela se passe sans conséquence néfaste, ce montant doit être versé avant le 31 janvier, renseigne nos sources. Sinon, le Congo encourra de très gros risques qui auront de lourdes conséquences.

Dans son allocution relative à l'ouverture des 37es championnats nationaux qui se sont déroulés du 27 au 30 décembre à Brazzaville, le président de la Fédération congolaise de basketball (Fécoket), Bruno Jean Richard Itoua, avait d'une manière ou d'une autre confirmé le fait que le Congo devrait payer une amende à la Fiba-Afrique.

Il avait, en outre, indiqué que les autorités ont déjà trouvé un accord avec la Fiba-Afrique avant de souligner que le problème sera résolu d'ici le 31 janvier 2020. «

Nous devons faire du basketball le sport le plus pratiqué. Nous avons un grand frein, c'était l'Afrobasket qui n'avait pas eu lieu, une grande déception pour tous les sportifs. Mais, depuis, nous nous battons auprès de la

Fiba-Afrique pour obtenir un accord et plusieurs voyages se sont aboutis à un accord de réduction de l'amende. Ensemble avec le gouvernement, on se bat pour que la première partie des amendes soit payée d'ici le mois de janvier.

Cela nous permettra de reprendre notre place dans les compétitions internationales sous-régionales. Et nous pourrions également organiser des compétitions de haut niveau », avait indiqué Bruno Jean Richard Itoua.

Il avait rappelé que dans les tout prochains jours, la direction technique nationale procèdera à la détection des joueurs afin de composer les différentes catégories de l'équipe nationale. Notons que la République du Congo, représentée par l'ancien ministre des Sports et de l'Éducation physique, Léon Alfred Opimbat, et l'ancien président de la Fécoket, Firmin Dinga, a signé en mai 2016 avec les représentants de la Fédération internationale de basket (Fiba-Afrique), une lettre d'accord. Celle-ci attribuait l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de basket (Afrobasket), au Congo pour le mois d'août 2017 à Brazzaville. Trois mois seulement avant la compétition, le Congo signifiait son incapacité de tenir toutes les promesses. Une décision qui avait automatiquement suscité des sanctions ainsi que des amendes qui s'élevaient en milliards de francs CFA.

**Rude Ngoma**



Une rencontre de Basketball/Adiac